

UNITE

PAYSAGERE

18

## UP18 – Le bocage de l’ouest Ornais et du Mortainais

### Points méthodologiques

#### Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L’approche sociologique s’est appuyée sur l’organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l’ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d’émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d’estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l’échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l’unité paysagère**

L’unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 ateliers exploratoires et mutualisés (A18 et A19)**.

Pour s’adapter au contexte local, la méthodologie des Ateliers des Paysages a quelque peu été modifiée dans le sens où la distinction entre les deux Ateliers a concerné le panel des participants constitué : le

premier Atelier (A18) a rassemblé les associations alors que le deuxième Atelier (A19) a été dédié aux élus locaux. Néanmoins, des représentants associatifs ont été également présents lors du deuxième Atelier en continuité du travail de collaboration engagé pour la préparation du Plan Paysages de la baie du Mont Saint-Michel qui venait de s’achever au moment de la réalisation des Ateliers des Paysages pour l’Atlas des Paysages de la Manche.

Les deux Ateliers ont été accueillis au siège du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel (PETR sud Manche<sup>2</sup>) à Avranches.

#### Organisation des Ateliers des Paysages pour l’unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires et mutualisés A18 – 25/11/2019 A19 – 04/12/2019
<b>CC Granville, terre et mer</b>	9+11
<b>CC Villedieu intercommunalité</b>	
<b>CA Mont St-Michel</b>	
<b>Nombre total de participants</b>	<b>20</b>

Un total de **20 personnes** a participé à la caractérisation de l’unité paysagère. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités

locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine<sup>1</sup>, des représentants des partenaires publics<sup>2</sup>.



Atelier des Paysages de la Manche (A19),  
PETR Baie du Mont-Saint-Michel © photo E&S, 2019

## Qualification de l'unité paysagère

### L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- **L'appropriation du nom**

L'intitulé proposé initialement du « Bocage de l'ouest Ornaïs et du Mortainais » n'a pas été reconnu par les participants. Pour les participants, « *Cela ne transcrit pas l'impression de petites montagnes et de relief qui est une caractéristique majeure de cette unité* ». S'il faut

<sup>1</sup> « Granville et pays de Granville », « Association de défense de la Vallée du Lude », « Groupe Régional des Associations de protection de l'Environnement de basse Normandie », « Amis du Rivage de la baie du mont Saint-Michel », « Manche Nature »

<sup>2</sup> Sous-préfecture de la Manche, établissement public de coopération intercommunale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche (PETR)

garder cet intitulé, il conviendrait pour les participants « *d'enlever au moins la référence au Ornaïs qui est plus bas, pour ne garder que celle au bocage du Mortainais* ».

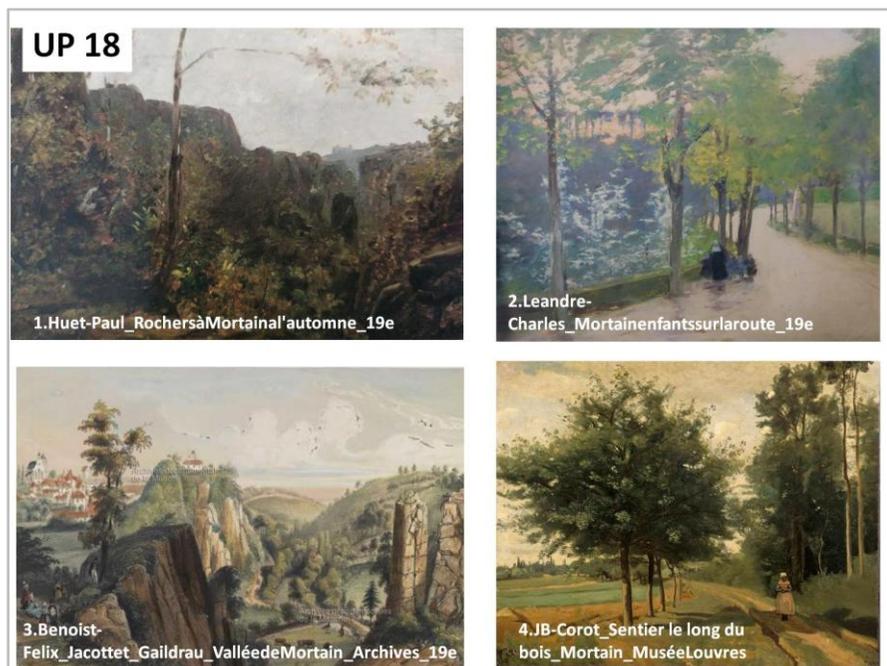
L'appréciation de cette unité a été très différente d'un atelier à l'autre, soulignant par-là même pour les participants la difficulté d'adhérer complètement au découpage proposé. Pour les uns, cette unité paysagère telle quelle est présentée suscite finalement peu de commentaires. Pour les autres, si les discours sont plus nombreux, ceux-ci s'accompagnent en même temps de la proposition de fusionner cette unité paysagère avec celle voisine de la Vallée de la Sée (UP19).

Ainsi, les deux Ateliers convergent pour proposer une intégration partielle ou totale (alors peut-être sous la forme d'une structure paysagère ?) de cette présente unité de l'ouest ornaïs et du mortainais (UP18) dans les unités paysagères voisines de la vallée de la Sée (UP19) voire de la poirairie du Domfront (UP21).

Cette proposition de fusion des deux unités, du « Bocage de l'ouest ornaïs et du mortainais » (UP18) avec la vallée de la Sée (UP19) rendant compte des représentations sociétales des paysages dans cette partie du département de la Manche, sera rappelée dans les cartes mentales respectives de chaque unité paysagère. Cependant, l'attention sera ici portée sur les éléments de caractérisation se rattachant à l'unité paysagère initialement désignée comme « Le bocage de l'ouest ornaïs et du mortainais » dans le souci d'appliquer la méthodologie d'enquête.

- **L'exercice de photolangage iconographique**

Des quatre représentations iconographiques présentées, un consensus s'est dégagé dans un seul des deux ateliers pour l'iconographie n°3 « *pour son paysage très encaissé, avec ses aiguilles !* ». « *Cela correspond bien à l'omniprésence du granit et la faible présence du bocage* ».



- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation sociétale des paysages s'appuie sur l'évocation de plusieurs lieux, sans que s'en dégage une organisation en plusieurs secteurs « forts » comme cela a pu être le cas dans d'autres unités

paysagères, laissant quand même apparaître en filigrane deux éléments paysagers remarquables<sup>3</sup> :

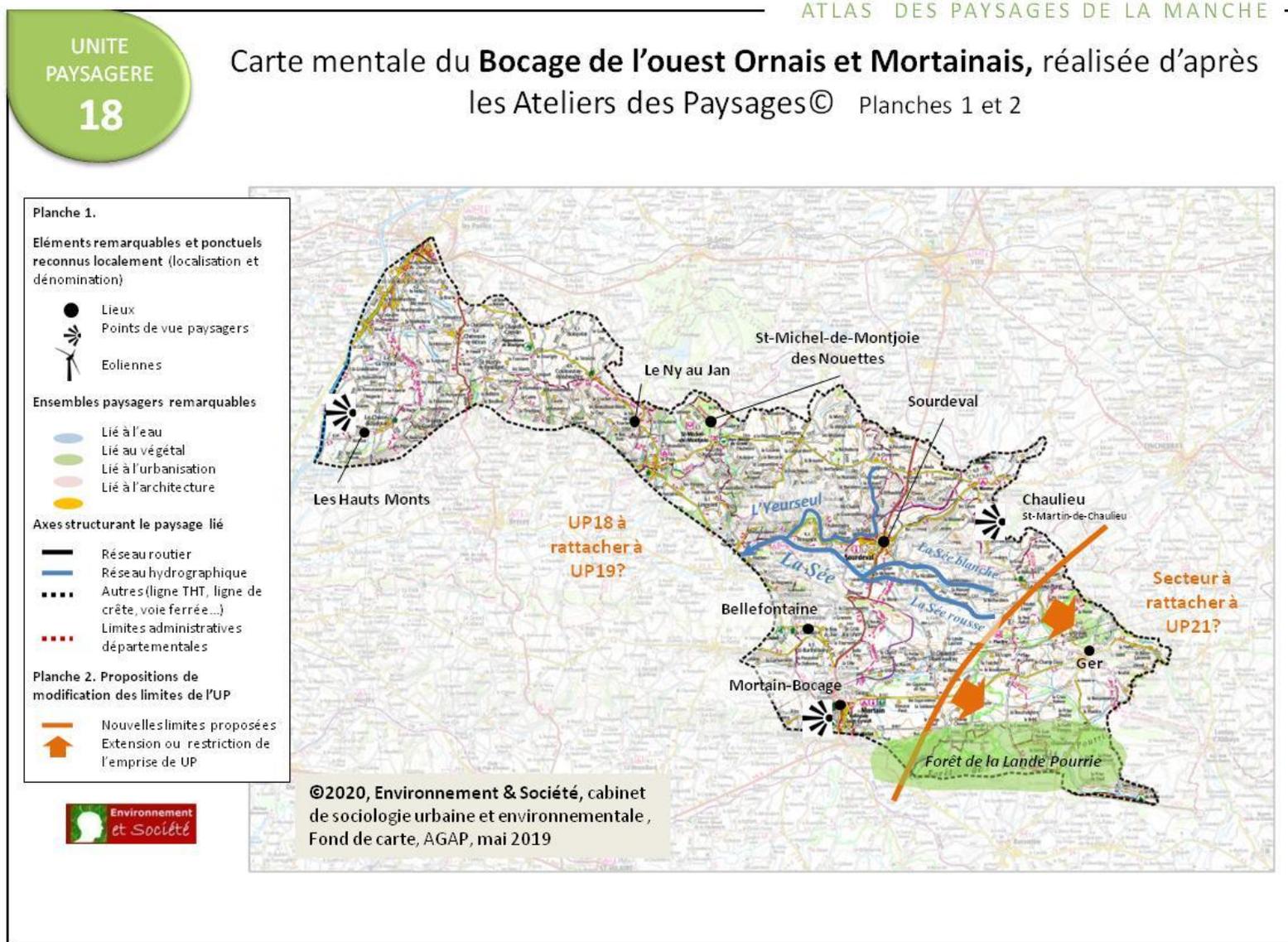
- La **vallée de la Sée** est l'élément structurant de cette unité paysagère, pour les participants. La Sée prend sa source à Sourdeval sous le nom de « Sée blanche ». La « Sée rousse » se joint à elle après quelques kilomètres, avant de devenir un fleuve prenant alors son nom de « La Sée » qui coule en direction de l'ouest pour déboucher dans la Manche en un vaste estuaire en face du Mont Saint-Michel.

L'unité paysagère est marquée par ce cours amont de la Sée, étroit et sinueux, encadré par les routes en ligne de crête de part et d'autre. La rapidité des flots due à la succession des dénivelés, a incité le développement de l'activité hydraulique des moulins à eau au XIXe siècle<sup>4</sup>. Ce passé industriel se rappelle au visiteur à travers la deuxième nomination de la Sée comme « La vallée des cent moulins ».

Aujourd'hui, la Sée fait partie des fleuves où peuvent se trouver des saumons et des truites, ce qui atteste de la qualité et de la limpidité de ses eaux. La vallée de son principal affluent, **L'Yeuseul**, est également citée pour la qualité de ces paysages « *très encaissés et très boisés. C'est un paysage de cicatrisation après l'arrêt de l'industrie des moulins, remarquable* » souligne un participant.

<sup>3</sup> Suite aux ajustements des limites des unités paysagères qui ont été apportés pour tenir compte des résultats des Ateliers, peuvent apparaître quelques modifications de répartition des lieux emblématiques entre les unités **UP18** et **UP19** (s'y reporter également) .

<sup>4</sup> *Les industries liées à la force hydraulique dans le bassin de la Sée*, Yvon Le Ravallec, in Annales de Normandie Année 1982 32-3 pp. 273-297, Fait partie d'un numéro thématique : Études sur le patrimoine industriel en Normandie – disponible en ligne sur le site [www.persee.fr](http://www.persee.fr)



- **Le socle granitique et le relief qui lui est associé**, fait partie des éléments paysagers qui caractérisent l'unité paysagère pour les participants. Son évocation transparait à travers celle des lieux emblématiques comme les deux points culminants des Hauts-Monts et de Chaulieu-Saint-Martin-Chaulieu, situés respectivement à l'ouest et à l'est de l'unité paysagère, pour la qualité des points de vue remarquables qu'ils offrent sur le sud Manche et sur le bocage ; le village de Saint-Michel-de-Montjoie réputé pour l'itinéraire de la route des granitiers, le musée du granit, le réseau de chemins creux qu'il possède dans un bocage dense. Comme exemple est donné par un participant, le lieu-dit de Ny au Jan, situé sur la RD33 sur la commune de Coulouvray-Boisbenâtre, pour son paysage de vallée visible en suivant l'itinéraire du sentier de grande randonnée pédestre des « Balcons de la Sée ». La ville de Mortain-Bocage vient compléter le tableau, avec son patrimoine reconstruit, la forêt de la Petite Chapelle Saint-Michel en bordure de la Lande Pourrie et son point de vue remarquable sur le Mont Saint-Michel.

Dans cette description des lieux emblématiques, le **bocage** n'est pas oublié. Mais peut-être à la différence des autres unités paysagères du département, il n'est pas ici question de sa disparition mais bien davantage, au contraire, de sa densité, « *par l'absence de remembrement* » et par « *la qualité de ses haies composées majoritairement de hêtres* » comme cela est visible aux alentours du village de Bellefontaine.

## Les limites de l'unité paysagère

En corrélation avec les commentaires rapportés de la discussion sur l'intitulé, les limites proposées pour l'unité paysagère ont été reconsidérées par les participants. La proposition qui bénéficie d'un fort consensus entre les deux ateliers, serait de détacher le massif forestier de La Lande Pourrie étirant ce secteur jusqu'au village de Ger. Cette partie sud-est de l'unité paysagère est représentée sur la carte mentale.

## Les dynamiques de l'unité paysagère

### Les dynamiques perçues lors des Ateliers

La discussion sur les dynamiques paysagères a suscité très peu de commentaires de la part des participants. Les paysages de cette unité paysagère, bénéficieraient d'une très nette stabilité depuis de nombreuses années.